

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATORZE du mois d'OCTOBRE
Commune de Rosnay

Ordre du jour :

- Délibération concernant la validation du rapport d'activité 2023 de la CUGR
- Délibération concernant la validation du rapport de gestion 2023 de SPL X-DEMAT
- Délibération concernant le versement exceptionnel d'une subvention à l'association Notre Dame de Rosnay
- Délibération concernant une décision modificative pour le versement exceptionnel d'une subvention à l'Association Notre Dame de Rosnay
- Point sur les travaux en cours :
 - Préau
 - Frontispice mairie - Croix Courcelles
 - Ancien presbytère
- Questions diverses

Date de la convocation: 7 octobre 2024

Étaient présents : Nicolas CARNOYE ; Françoise BOUTROY ; Fabien GOBRÉAU ; Patricia GIANNETTA ; Philippe KHEDADI ; Julien PAUL ; Bérénice ROUSSIN ; Armelle SAGET

Absent

Excusé : Dominique COUTELET donne pouvoir à Philippe KHEDADI

Secrétaire de séance : Bérénice ROUSSIN

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATORZE du mois d'OCTOBRE, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 07/10/2024.

La séance est ouverte à 19h35.

Précédent conseil approuvé.

I. Délibération concernant la validation du rapport d'activité 2023 de la CUGR

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2023 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATORZE du mois d'OCTOBRE

Commune de Rosnay

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2023, Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de la CUGR

**Après en avoir délibéré,
DECIDE avec – 9 voix Pour, voix Contre et voix d'Abstention à l'unanimité des présents.**

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2023 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

II. Délibération concernant la validation du rapport de gestion 2023 de SPL X-DEMAT

Par délibération du 07 juin 2021, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL- Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- - un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- - un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- - et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves »,

porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De l'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATORZE du mois d'OCTOBRE

Commune de Rosnay

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1, Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 9 voix POUR voix 0 Contre et 0 voix d'Abstention à l'unanimité des présents.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

III. Délibération concernant le versement exceptionnel d'une subvention à l'association Notre Dame de Rosnay (ajout post convocation)

6000€ de subventions de l'Académie des Beaux-Arts de paris pour l'évènement Théodore Dubois + 2400 de la DRAC + 650 du département de la Marne. 1500 de subventions demandées par l'association Notre Dame de Rosnay afin de boucler le budget. Cette subvention est demandée à la commune de Rosnay.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à hauteur de 1500.00 euros à l'Association Notre Dame de Rosnay pour les manifestations réalisées en hommage à Théodore DUBOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention une subvention exceptionnelle à hauteur de 1500 euros (vu en l'état des comptes de la manifestation).

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec – 9 voix POUR, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention à l'unanimité des présents.

IV. Déliberation concernant une décision modificative pour le versement exceptionnel d'une subvention à l'association Notre Dame de Rosnay

Après avoir validé la délibération 2024/09/03 pour le versement d'une subvention à hauteur de 1500.00 euros à l'Association Notre Dame de Rosnay pour les manifestations réalisées en hommage à Théodore DUBOIS.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'effectuer avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention une décision modificative de la façon suivante :

Une dépense au chapitre 011 compte 615231 pour un montant de -1500.00 euros
Une dépense au chapitre 65 compte 65748 pour un montant de +1500.00 euros

I. V. Point sur les travaux en cours

- Préau : quasiment terminés
- Frontispice mairie : terminé / peint

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le QUATORZE du mois d'OCTOBRE

Commune de Rosnay

- Croix Courcelles : en cours de nettoyage (sablage et traitement de surface). Un devis de maçonnerie est demandé pour remaçonner le socle. Les frais seront partagés entre Rosnay et Courcelles Sapicourt.
- Ancien presbytère (toiture du garage en mauvais état) ; un devis a été demandé au couvreur.
- En attente également pour un devis pour la porte d'entrée de l'ancien presbytère qui est en mauvais état. Un nid d'abeilles a été détecté dans l'ancienne cheminée. Dès que le nid est retiré, on fera refaire la maçonnerie du jointolement de la cheminée.
- Une réflexion est en cours concernant le PLUIH. Le nouveau PLU devra être pensé dans le cadre d'une évolution raisonnable et limitée du village, conditionné par ailleurs par la loi ZAN. Les zones d'extension seront à déterminer compte-tenu de ces critères et contraintes.

II. Questions diverses

La société AKUO, porteur du projet du parc photovoltaïque sur le plateau viendra présenter le permis de construire modifié - en conseil municipal le **2 décembre 2024 – 18h30**. Les habitants y seront conviés. L'information sera transmise via les canaux de communication habituels.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h55.

Rosnay, le 14 octobre 2024

Le Maire,

